

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq le quinze juillet, à 18 heures et 30 minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2025

**Présents** : M. Daniel COTTON, M. Jean François FAURE, Mme Jeanne RODRIGUEZ,  
M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS,

**Absents excusés** : Mme Christine TERRAIL, M. Pierre VIEUX, M. Jean PUZENAT

M. Jean François FAURE est nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du PV du dernier Conseil municipal,

1/ Périmètre Permis de louer : le périmètre va être défini par la commission urbanisme de Plan-de-Baix.

2/ Local commercial Auberge : le local commercial devra être rendu le 03 octobre 2025, suite à l'état des lieux de sortie.

3/ Délégation ponctuelle au prestataire des services techniques municipaux des travaux d'arrosage des fleurs du village : le conseil valide l'arrosage des fleurs de l'ensemble de la commune, porté par l'association l'APEL. Il est convenu d'un arrosage partagé entre notre prestataire de services technique et les élus du conseil municipal au besoin.

4/ EPORA – Portage projet immobilier – Dossier reporté en septembre suivant décision du vendeur

5/ Programme de l'opération circulation Plan-de-Baix/Omblèze : Dossier présenté au conseil pour information.

***Questions diverses :***

- Broyeur de pierres au « Vingt-cinq » : Jean-François Faure prend contact avec Monsieur Didier GRANGE de la DDT.

- Décision Modificative du budget commune : DM d'un montant de 905€ afin de couvrir les trois cautions suite au départ des locataires : T3, Ancienne auberge et Local commercial - ***Délibéré à l'unanimité***

- Convention avec GDS Frelon : la mairie prend en charge 50€ par nid de frelon enlevé chez les particuliers, le reste à charge est à payer par le propriétaire.

- Contrat à durée déterminée de l'Agent technique d'entretien : son temps de travail est augmenté d'1h par semaine sur son CDD annualisé pour la partie entretien des bâtiments publics, afin de répondre aux besoins de la commune – soit 11,71/35€ - ***Délibéré à l'unanimité***

- Lieux commun à Beaufort sur Gervanne : Christophe Sarayotis a pris en charge le support de présentation et se met en lien avec l'association.
- Débroussaillage : il est rappelé à tous les élus qu'il convient de sensibiliser les administrés de leur entourage que le non respect des règles nationales d'OLD (Obligations légales de débroussaillage) peut être sanctionné d'une amende allant de 150€ à 1 500€. Le rappel de ces obligations à été communiqué par le secrétariat de mairie aux moyens de diffusion suivants : Gervanne-sye.com, journal le Crestois et Panneau Pocket.
- Achat ordinateur portable à l'intention des conseillers : prise en charge des recherches par Mme Christine Terrail et M. Frank Bresson. Le support initial de l'entreprise informatique NEXIO a été remis à M. Bresson.

**La séance est levée à 21h35**

**Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 8 septembre 2025 à 18h30**

Secrétaire de séance  
Jean-François FAURE

  


Le Maire,  
Daniel COTTON

